

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 27 janvier 2023	N° 2023-97

Convocation du 20 janvier 2023

Aujourd'hui vendredi 27 janvier 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCHINA, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Stéphane PFEIFFER à M. Bastien RIVIERES
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Françoise FREMY
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Pascale BRU à M. Serge TOURNERIE
Mme Laure CURVALE à M. Didier CUGY
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Laurent GUILLEMIN
M. Thierry MILLET à M. Benoît RAUTUREAU
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Dominique ALCALA
M. Michel POIGNONEC à M. Christophe DUPRAT
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. DELPEYRAT de 14h30 à 15h30
Mme DELATTRE de 14h30 à 16h10.
M. GUENDEZ à partir de 17h10.
M. GARRIGUES à partir de 17h.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h25 à 16h.
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS jusqu'à 10h30 et à partir de 15h30.
M. Alain GARNIER à Patrick LABESSE à partir de 13h15.
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30.
Mme Claude MELLIER à M. Jean-Claude FEUGAS de 13h à 15h10.
M. Patrick PAPADATO à M. Jean-Baptiste THONY jusqu'à 11h35 et de 13h22 à 16h25.
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h30.
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Pascale PAVONE à partir de 15h10.
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30.
Mme Simone BONORON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h30.
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY de 10h10 à 13h30 et à M. Jérôme PESCHINA à partir de 14h30.
M. Olivier CAZAUX à Mme Brigitte BLOCH de 13h30 à 15h.
Mme Camille CHOPLIN à Mme Fannie LE BOULANGER de 10h45 à 13h20.
M. Max COLES à Mme Béatrice SABOURET à partir de 16h35.
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 11h20 à 14h30.
Mme Nathalie DELATTRE à M. Michel LABARDIN jusqu'à 10h20 et à partir de 16h10.
Mme Eve DEMANGE à Mme Anne LEPINE à partir de 13h15.
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Nadia SAADI jusqu'à 16h25.

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 10h25.

M. Pierre de Gaëtan N'JIKAM à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h55.

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 14h30.

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30.

M. Kévin SUBRENAT à M. Franck RAYNAL à partir de 16h35.

Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabien ROBERT à partir de 16h35.

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 janvier 2023	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2023-97

Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD) - Modification du nom et du règlement intérieur - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est signataire du Pacte de Milan depuis 2015. Cet engagement s'est traduit par la création et l'adoption en 2017, **du Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD)**, animé par les services métropolitains (Direction de la Nature et Direction Animation des Transitions), puis l'adoption, en Conseil du 30 novembre 2018, d'une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable. En 2020, Bordeaux Métropole est devenue lauréate du projet européen Food Trails (2020-2024), dont l'objectif est de renforcer le rôle des villes dans la transition alimentaire.

Afin de mettre en cohérence l'ensemble de ces actions et de développer des ambitions à la hauteur des enjeux locaux, Bordeaux Métropole a construit, en collaboration avec les membres du CCGAD, une Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA). Celle-ci prend en compte l'intégralité du système alimentaire, de manière transversale, en allant de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, distribution, commercialisation et la gestion des déchets.

La SRAA avec sa gouvernance a été adoptée en Conseil Métropolitain du 24 Novembre 2022. Par ce vote, le CCGAD est réaffirmée comme instance de consultation et de mise en réseau des acteurs agricoles et alimentaires du territoire. L'instance aura donc pour rôles d'orienter techniquement la mise en œuvre de la SRAA et de participer à son évaluation.

La présente délibération définit les évolutions nécessaires du CCGAD pour mettre en œuvre de manière cohérente les actions visant à atteindre les objectifs fixés par la SRAA.

I. **Le CCGAD, première instance territoriale de gouvernance alimentaire portée par une métropole française**

Après de nombreux travaux menés depuis 2012 sur la gouvernance alimentaire, Bordeaux Métropole s'est inspirée des « Food Policy Council » américains pour instaurer le Conseil Consultatif de Gouvernance Alimentaire Durable (CCGAD). La création de l'instance a été votée lors du Conseil Métropolitain de mai 2017, pour une période expérimentale de trois ans. En 2020, l'évaluation de cette instance de mobilisation et de concertation des acteurs agricoles et alimentaires du territoire a démontré sa pertinence. Il représente la première expérience française réunissant autour de la table tous les acteurs de la chaîne alimentaire.

Jusqu'à l'élaboration de la politique agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole, nommée

Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire (SRAA), le CCGAD assurait une fonction d'instance de concertation autour de projets alimentaires métropolitains et de mise en réseau des acteurs du système alimentaire local. Il a ainsi permis de faire émerger des initiatives originales, des outils et méthodologies pour travailler sur les thèmes de l'alimentation durable, grâce à ses membres motivés, dynamiques et experts du sujet. Le CCGAD avait pour mission d'aborder tous les enjeux de l'alimentation durable et de s'assurer de la transmission de l'information entre acteurs, ainsi que de leur représentativité au sein de l'instance.

Le CCGAD a permis l'élaboration de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire, en facilitant l'organisation de groupes de travail avec tous les acteurs de la chaîne agricole et alimentaire pour construire le programme d'actions de la SRAA.

En parallèle, Bordeaux Métropole est engagé dans un projet européen d'échange sur les bonnes pratiques des villes sur les thématiques de l'alimentation : Food Trails. Ce programme a vocation de mettre en avant deux actions menées par la Métropole sur lesquelles nous sommes pilotes, dont le CCGAD. En effet, il constitue une instance unique en Europe dans le fait de rassembler tous les acteurs sur la politique agricole et alimentaire.

II. Le CCGAD devient le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole

L'adoption de la SRAA au Conseil Métropolitain du 25 novembre, qui acte une évolution du rôle du CCGAD pour devenir partie prenante de la gouvernance de la SRAA, entraîne la nécessité de faire évoluer le nom de l'instance. En effet, un grand nombre d'acteurs ne se retrouvait plus dans le nom « CCGAD », considéré trop complexe et peu explicite. De plus, conserver le même nom ne permettait pas de marquer l'évolution de l'organisation et des objectifs de l'instance.

Lors du dernier comité de pilotage du CCGAD, composé des représentants des membres du CCGAD et présidée par le Vice-Président Patrick Papadato, les participants ont choisi comme nouveau nom le **Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole**.

Ce nouveau nom témoigne que le CCGAD a dépassé le stade consultatif, et renforce la place des acteurs de la production agricole au sein de l'instance.

La représentation politique pour Bordeaux Métropole reste inchangée : le Conseil Agricole et Alimentaire sera présidé par le Vice-Président à la Stratégie nature, Biodiversité et Résilience alimentaire, Patrick Papadato.

Une gouvernance agricole et alimentaire adaptée vise à assurer la participation et la collaboration de l'ensemble des acteurs du système agricole et alimentaire, la transparence des actions menées ainsi que la mise en place d'un panel d'actions publiques cohérentes et efficaces. Pour assurer le développement d'une Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire cohérente et partagée par tous les acteurs du système alimentaire local, Bordeaux Métropole animera différentes instances de gouvernance, qui pilotent ou garantissent la mise en œuvre du projet.

L'instance technique de suivi des actions sera chargée de :

- Fédérer les acteurs et les actrices et animer les coopérations
- Sensibiliser, valoriser, porter à connaissance
- Soutenir les initiatives locales et les expérimentations

- Suivre et évaluer les performances du territoire
- Orienter les actions de la SRAA

III. La mise à jour du règlement intérieur du CCGAD

Le vote de la SRAA et l'évolution du fonctionnement du CCGAD nous incitent à revoir les grands axes du règlement intérieur de l'instance, afin de clarifier ses objectifs et son organisation générale.

Les principales évolutions du règlement intérieur du CCGAD entre sa version de 2018 et sa version 2023 sont les suivantes :

- Evolution du nom de l'instance : le CCGAD devient le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole ;
- Uniformisation du vocabulaire entre les différents documents cadre (charte, règlement intérieur, Délibération) ;
- Ajout des objectifs de la SRAA et des orientations pour la mise en œuvre du programme d'actions de la SRAA dans les objectifs du Conseil Agricole et Alimentaire ;
- Ajout des détails d'organisation de l'instance : méthode d'élections, rôles des membres du Conseil Agricole et Alimentaire et leurs représentants clarifiés, fréquence des rencontres et leur contenu, etc.

La version 2023 du règlement intérieur du Conseil Agricole et Alimentaire est disponible en Annexe 2.

La version 2023 de la charte du Conseil Agricole et Alimentaire est disponible en Annexe 3.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :
Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'ordonnance n° 2014-1543 du 19 décembre 2014, qui définit la Métropole comme une collectivité à statut particulier disposant de plein droit d'un large champ de compétences, notamment, en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'amélioration du cadre de vie ainsi que de protection et de mise en valeur de l'environnement ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2 ;

VU la délibération métropolitaine n° 2015-860 du 18 décembre 2015 approuvant la signature du Pacte de Milan par Bordeaux Métropole ;

VU la délibération métropolitaine n° 2017-343 du 19 mai 2017 approuvant la constitution du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération métropolitaine n° 2017-617 du 29 septembre 2017 approuvant la subvention à l'Association International Urban Food Network pour réaliser la préfiguration du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération métropolitaine n°2022-539 du 30 septembre 2022 approuvant l'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial de Bordeaux Métropole ;

VU la délibération métropolitaine n° 2022-770 du 24 novembre 2022 approuvant la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole assure la continuité des actions du CCGAD et facilite la mise en œuvre du programme d'actions de la Stratégie de Résilience Agricole et Alimentaire ;

DÉCIDE

Article 1 : de modifier le nom du CCGAD en Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole ;

Article 2 : d'apporter des modifications apportées au règlement intérieur du CCGAD pour devenir le règlement intérieur du Conseil Agricole et Alimentaire ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer toute convention et documents afférents au fonctionnement du Conseil Agricole et Alimentaire de Bordeaux Métropole.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 janvier 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 FÉVRIER 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
DATE DE MISE EN LIGNE : 3 FÉVRIER 2023	